

CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANDENNE

COLLECTE
de ratrappage
les samedis.



Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyпарcs.





LE SAC PMC



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



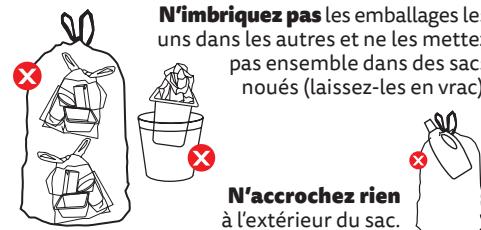
EMBALLAGES MÉTALLIQUES



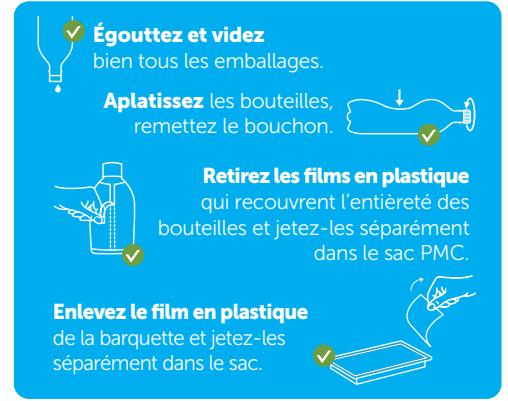
CARTONS À BOISSONS



X INTERDIT



CONSIGNES À SUIVRE



X INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION RECYPARC

Les batteries et piles



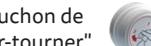
Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)



Les bonbonnes de gaz



Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite



Autres objets :

DIRECTION ORDURES MÉNAGÈRES



COMMENT TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX?

Déchets Spéciaux des Ménages



EMBALLAGES VIDÉS*

*bien vidés

✓ AVEC bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



✓ AVEC un de ces 2 symboles



PMC



EMBALLAGES VIDÉS*

*bien vidés, bien égouttés, bien râclés

✓ SANS bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"

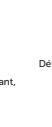


✓ SANS un de ces 2 symboles



✓ Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres

✓ Exemples d'emballages :



Liquide de rinçage Nettoyant WC Gel WC Lessive / adoucissant
* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.).

EMBALLAGES VIDÉS OU NON-VIDÉS

✓ d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION, pas repris au recyclage,appelez le 112

Des doutes? N'hésitez pas à vous adresser aux préposés du recyclage.



LES DÉCHETS ORGANIQUES

DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périssables.

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés!

Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be

Les emballages en **plastique** n'ont pas leur place dans le sac organique.



LES PAPIERS-CARTONS

EN PORTE-À-PORTE OU AUX RECPARCS

PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.



INTERDIT



DIRECTION
ORDURES
MÉNAGÈRES



DIRECTION
SAC PMC



DIRECTION
RECPARC

INTERDIT



DIRECTION
DÉCHETS ORGANIQUES

INTERDIT



DIRECTION
SAC PMC

INTERDIT



DIRECTION
ORDURES MÉNAGÈRES

INTERDIT



DIRECTION
RECPARC

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**; mais rangés dans une boîte en cartons résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.

N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique**.

Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins**.

CONSIGNES À SUIVRE



LES BULLES À VERRE



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent à déposer dans les bulles ou aux recyparcs.



INTERDIT DANS LES BULLES



PLUS DE PLACE DANS LES BULLES ?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur l'app Recycle ! ou sur www.bep.environnement.be
- appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- **N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles.** Les dépôts clandestins autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires.

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les couvercles et bouchons.



ADRESSE

Chaussée d'anton à Sclayn

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h.
Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.
Fermé les lundis, les dimanches et jours fériés légaux.

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h
- Jeudi **01/10/2026**
- Mardi **10/11/2026**
- Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h
- Samedi **26/12/2026**
- Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h
- Samedi **02/01/2027**

La liste des matières acceptées, les quotas annuels et journaliers maximums sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible auprès des préposés ou sur bep-environnement.be

- Les déchets doivent être **préalablement triés** au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir **ouvrir spontanément votre coffre** afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.

- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargeement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, **les remorques doivent être correctement bâchées**. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- **La récupération des matières dans les recyparcs est interdite**, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.

- Les apports sont limités à 1 m^3 par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:
 - Amiante $0,5 \text{ m}^3$ /citoyen/an
 - Bois 3 m^3 /citoyen/an
 - Inertes 3 m^3 /citoyen/an
 - Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m^3 /citoyen/an
 - Déchets verts 7 m^3 /citoyen/an
 - Pneus 4 pneus/citoyen/an

COLLECTE DANS LES RECYPARCS

Vélos : **samedi 18-04**

Jouets : **samedi 10-10**

CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h**. Attention, en juin, juillet et août, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

DÉPÔTS

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs PMC soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. **En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.**

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **embarbez les déchets coupants dans du papier journal**, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

INTEMPORIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons **ne doit pas dépasser 15 kg**. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser 70kg et ceux de 240 litres 110 kg. Aucun sac supplémentaire sur ou à côté de la poubelle ne sera pesé et enlevé à moins d'avertir au préalable le service des collectes au 081/718.211

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT?



Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

OÙ SE PROCURER LES SACS?

Les sacs réglementaires pour les déchets organiques et PMC sont vendus au Guichet des Finances (situé au rez de chaussée du Centre Administratif, place du Chapitre 7 à Andenne), dans les complexes sportifs et les commerces de l'entité. Utilisez uniquement les sacs réglementaires !

Tableau 2026 des collectes

0 Jour de passage inhabituel

Déchets ménagers résiduels & déchets organiques

Papiers & cartons

PMC

Encombrants

ANDENNE, BONNEVILLE, COUTISSE, MAIZERET, NAMECHE, SCLAYN, SEILLES, THON, LANDENNE, VEZIN

Toutes les collectes ont lieu **le jeudi** (jour de passage inhabituel le samedi*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	8,15,22,29	5,12,19,26	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,21,28	4,11,18,25	2,9,16,23,30	6,13,20,27	3,10,17,24	1,8,15,22,29	5,12,19,26	3,10,17,24,31
	3,29	26	26	23	21	18	16	13	10	8	5	3,31
	8,22	5,19	5,19	2,16,30	16,28	11,25	9,23	6,20	3,17	1,15,29	12,26	10,24
La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00 . Infos: www.laressourcerie.be												
Collectes 2026 dans les recyparcs: Vélos: samedi 18 avril Jouets: samedi 10 octobre												

UN SOUCI DE COLLECTE?

Consultez prioritairement notre site bep-environnement.be ouappelez le 081/718.211

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DE VOTRE RECYPARC

Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Mardi **10/11/2026**, Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**



ANDENNE S'ENGAGE

dans un programme d'actions pour tendre vers le **zéro déchet !**



CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur bep-environnement.be

GUIDE DE TRI EN LIGNE



Pour toutes questions relatives au tri des déchets
consultez notre guide de tri sur:
[www.bep-environnement.be/
collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri](http://www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri)
ou **téléchargez gratuitement l'application Looping**



LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 26 au dimanche 29 mars 2026.
Découvrez ce projet et bien d'autres encore
sur www.bewapp.be

SERVICE POPULATION ET ÉTAT CIVIL

Les **guichets** sont accessibles sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.
Le **service** est accessible sur rendez-vous le mercredi, de 13h à 18h, ainsi que le vendredi, de 13h à 18h.

INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE: fostplus.be OU trionsmieux.be



BEP Environnement
Votre Intercommunale de gestion
des déchets ménagers
Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur
Tél: 081/71.82.11
bep-environnement.be



VILLE D'ANDENNE

Administration communale
d'Andenne
Centre Administratif
Place du Chapitre, 7 – 5300 Andenne
andenne.be



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



L'APPLICATION DES RECPARCS

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées ?

Consulter l'état de vos quotas et trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

QUI CONTACTER ?

POUR DES QUESTIONS RELATIVES À

Ramassage et défaut de collecte :

BEP Environnement: 081/718.211 - environnement@bep.be -
www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-déchets

Poubelles à puce (puce, facture, autocollant):
085/849.630 - poubelles@ac.andenne.be

SERVICES COMMUNAUX

Sans rendez-vous: lundi, mercredi, vendredi (8h30 - 12h)

Sur rendez-vous: mardi, jeudi (8h30 - 12h) et mercredi (13h - 16h)

